

# LE PUBLICISTE.

DUODI 2 Brumaire, an IX.

## PRUSSE.

*De Berlin, le 27 septembre (5 vendémiaire).*

On annonce qu'il y aura de grands changemens dans l'armée: déjà quatre généraux & quarante officiers supérieurs ont reçu leur retraite avec pension.

## BOHÈME.

*De Prague, le 10 octobre (15 vendémiaire).*

Une résolution de l'empereur, adressée à l'archiduc Charles, lui a apporté les pouvoirs les plus étendus pour la formation & l'organisation des milices en Bohême & en Moravie. L'attachement qu'ont pour S. A. R. les habitans de ces pays, & leur confiance en lui, donnent lieu de croire que le nombre des volontaires qui prendront les armes pour la défense des frontières de Bohême, s'élevera à près de 50 mille hommes. Dans ce moment, on compte environ 50 mille hommes sous les armes. En cas de reprise des hostilités, les corps des généraux Simpschen & Kienau doivent se replier sur la Bohême, ainsi que les troupes mayençaises; & en se réunissant aux corps de volontaires de ce royaume, ils formeront une armée séparée aux ordres de l'archiduc, qui défendra les approches d'Agra contre l'armée d'Augereau, & menacera l'aile gauche de l'armée de Moreau, si elle veut s'avancer le long du Danube vers Passau & Lintz. L'aile droite de l'armée française sera en même-tems inquiétée du côté du Tyrol. Ce pays est déjà couvert de neige en grande partie, & le sera totalement au commencement de novembre, époque où les hostilités pourroient recommencer. On se flatte que l'armée française ne pourroit que difficilement alors tenter une entreprise contre le Tyrol; & que les états héréditaires seront à l'abri d'une invasion pendant une campagne d'hiver, tant que ce poste important ne sera pas au pouvoir des Français.

## ALLEMAGNE.

*De Ratisbonne, le 15 octobre (25 vendémiaire).*

Il se confirme que l'électeur bavaro-palatin a conclu avec le général Moreau un traité de neutralité, & qu'il envoie à Paris un ministre pour négocier sa paix séparée, sous la médiation du roi de Prusse. Il a rappelé à Amberg les troupes qu'il avoit le long du Danube, & qu'il avoit mises aux ordres du général Kienau. On dit qu'il a retiré aussi les brigades à la solde anglaise qui se trouvoient sur l'Inn.

On écrit de Vienne que si les hostilités recommencent, le duc régnant de Wurtemberg doit se rendre à l'armée impériale, & commander en personne ses troupes qui sont à la solde anglaise. Ce prince vient de louer à Vienne un nouvel hôtel; ce qui donne lieu de croire qu'il n'espère pas retourner sitôt dans ses états.

*De Suttgart, le 15 octobre (25 vendémiaire).*

Il paroît certain que le quartier-général de l'armée française qui devoit venir ici, restera à Augsbourg, & marchera même en avant aussi-tôt que le général Moreau sera de retour. Des corps de troupes cantonnés sur le Neckar ont reçu l'ordre de se tenir prêts à marcher au premier signal.

*De Francfort, le 18 octobre (26 vendémiaire).*

Il est certain que le prince d'Ysembourg a fait sa paix séparée avec la république française, par l'entremise du général Augereau. On ne dit pas quelle somme il a été dans le cas de payer. Les différentes branches de la maison de Nassau qui ont obtenu la neutralité, n'ont payé jusqu'à présent que deux ou trois cent mille livres, pour exempter leur pays de toute réquisition & contribution ultérieure. Ainsi la partie du cercle du Haut-Rhin, sur la rive droite du Rhin, est actuellement comprise en entier dans la neutralité.

On continue de répandre le bruit que 12 mille Prussiens doivent se rendre en Franconie pour renforcer le cordon de démarcation, ou, suivant quelques-uns, pour prendre possession des indemnités qui seront dévolues au roi de Prusse dans le cercle de Franconie.

*De Spire, le 18 octobre (26 vendémiaire).*

Hier on a donné des ordres dans le palatinat & l'évêché de Spire, sur la rive droite du Rhin, pour qu'un certain nombre de paysans aillent travailler à la démolition des fortifications de Philipsbourg. Mais quelques personnes croyent que cette démolition sera retardée, attendu que si les hostilités recommencent, il est vraisemblable que les Français ne voudront pas démolir une place aussi forte, qui, en cas de retraite des armées françaises, seroit un des plus forts boulevard contre une armée autrichienne qui voudroit tenter une invasion sur la rive gauche du Rhin, en ce que Philipsbourg forme en quelque sorte la jonction entre Mayence & Landau, places trop éloignées l'une de l'autre. D'un autre côté, il est reconnu que le séjour de Philipsbourg est extrêmement mal-sain, depuis que les eaux du Rhin, ayant percé à travers les fondemens des remparts, ont pénétré jusques dans les casernes; en sorte que pour les rendre habitables sans danger pour la troupe, il faudroit faire des travaux immenses dans les fondations du côté du Rhin, & peut-être ne pourroit-on pas parvenir à faire écouler les eaux qui ont filtré de toutes parts.

Les malades de la garnison de Philipsbourg, qui ont été transportés à Mayence, sont au nombre de plus de 2500 hommes. La ville est presque entièrement déserte, & l'on n'y compte guere plus de 150 habitans. On sait que par le bombardement qu'elle a essuyé l'année dernière, il n'y reste sur pied que quinze ou seize maisons.

ANGLETERRE.

De Londres, le 14 octobre (22 vendémiaire).

On assure que le chargé d'affaire de Russie près notre cour a demandé des passe-ports pour quitter la Grande-Bretagne. Si cette nouvelle est vraie, ajoutée au refus qu'a fait l'empereur Paul I<sup>er</sup>. de recevoir M. Shairp, notre consul-général, une rupture entre la Russie & nous semble être très-prochaine.

Il y a eu mercredi passé huit jours que J. Farnsworth fut condamné, aux sessions de Derby, à sept années de déportation pour avoir pris part aux derniers tumultes. Trois autres séditieux furent condamnés à une année de déportation, & cinq à six mois de travail dans une maison de correction. W. Elliot, marchand de cochons, a été condamné à 10 liv. d'amende comme accapareur.

Deux individus ont été jugés aux sessions de Surry. Convaincus d'avoir participé aux dernières révoltes (l'un étoit au pillage de la maison de M. Weaver, marchand de fromages, l'autre dans la révolte de la ville de Kingston), ils ont été condamnés l'un & l'autre à six mois d'emprisonnement. Le juge, en prononçant leurs jugemens, leur dit qu'ils étoient traités avec indulgence, dans l'espérance qu'ils ne recommettraient plus de pareilles fautes, qu'ils n'avoient sans doute commises que parce qu'ils n'en avoient pas connu la conséquence.

Le bourreau de Winchester est dans les prisons de cette ville, pour avoir donné des armes aux mutins dans les tumultes occasionnés par la cherté des provisions.

Le roi Edouard II donna, en 1315, l'édit suivant :

« Edouard, par la grace de Dieu, roi d'Angleterre, &c. comme il nous a été porté par les archevêques, évêques, prélats & barons, des plaintes sur la cherté des vivres dans notre royaume, nous fixons les prix suivans, qui ne pourront être outre-passés : — Un bœuf nourri de grains & tenu à l'étable, 25 s. ; un bœuf nourri de fourrage, 16 s. ; une vache grasse à l'étable, 12 s. ; une vache médiocre, 10 s. ; un mouton gras, nourri de grain, ou bien couvert de laine, 20 d. ; un mouton gras, mais tondu, 14 s. ; un cochon gras, de deux ans, 5 s. 4 d. ; une oie grasse, 2 d. ; une oie grasse, dans la cité, 4 d. ; un chapon gras, 2 d. ; une poule grasse, 1 d. ; deux poulets, 1 d. ; quatre pigeons, 1 d. ; & dans la cité, trois pour le même prix ; vingt-quatre œufs, 1 d. ; & dans la cité, vingt pour le même prix ».

Hadfield depuis son arrestation étoit demeuré en état d'arrestation à Newgate. Samedi passé, M. le duc de Portland envoya un ordre pour qu'il fût transféré à Bedlam, où on avoit préparé un appartement pour le recevoir. Hadfield, arrivé à Bedlam, fit quelque objection sur le lieu où on le plaçoit, mais après il ajouta : « Il y a beaucoup de gens qui valent mieux que moi dans cette maison ; mais il en est beaucoup plus qui jouissent de leur liberté, qui mériteroient plus que moi d'être renfermés ».

Ces jours passés, deux femmes irlandaises s'étant prises de querelle au sujet d'un tablier prêté, l'une des deux a tracé l'autre à coups de couteau & de pot d'étain. C'est dans un grenier de Drury-Lane que ce meurtre a été commis. Plusieurs personnes ont été arrêtées dans la maison. La coupable, fruitière de profession, s'est évadée.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Metz, le 26 vendémiaire.

Trois cents conscrits qu'on dirigeoit de Metz au dépôt

( 2 )

général à Schélestat, avec une escorte bien armée, ont commencé à se révolter à la sortie du dernier village du département ; mais arrivés sur les frontières de la Meuse, ils se sont totalement débandés. Poursuivis, ils ont arraché les échelles des vignes & des haies, & essayé de tomber sur l'escorte. On a tiré sur eux. Quelques-uns ont été atteints, les autres ont été dispersés. On a sauvé la caisse dont ils vouloient s'emparer. Un blessé & quelques fuyards arrêtés ont été conduits à Pont-à-Mousson, avec le reste du convoi, réduit à cent hommes. Déjà quatre-vingt-dix des autres se sont portés sur quelques villages à gauche de la Moselle, d'où ils ont été repoussés par le général Beauregard.

De Paris, le 1<sup>er</sup>. brumaire.

La convention entre la république française & les Etats-Unis d'Amérique vient d'être rendue publique.

L'article I<sup>er</sup>. porte qu'il y aura une paix ferme, inviolable & universelle entre la république française & les Etats-Unis.

L'article III ordonne la restitution des bâtimens d'état qui ont été pris de part & d'autre.

Suivant l'article IV, les dettes contractées par l'une des deux nations envers les particuliers de l'autre, seront poursuivies & acquittées comme s'il n'y avoit eu aucune mésintelligence.

Par l'article VI, le commerce entre les deux nations sera libre, & leurs vaisseaux seront respectivement traités comme ceux de la nation la plus favorisée.

Par l'art. XI, les citoyens des deux républiques jouiront respectivement chez leurs alliés de tous les droits, privilèges & immunités des nations les plus favorisées, &c.

Nous nous contentons de donner ce foible aperçu d'un long traité, parce que nous l'imprimerons textuellement dans la collection des loix du *Publicista*.

— Le premier consul a approuvé le 9 vendémiaire la convention faite entre le général Augereau & le prince Charles d'Ysembourg, & arrêté le même jour que les états & possessions de ce prince jouiroient du bénéfice de neutralité de toute son étendue.

— Le premier consul, pour témoigner sa satisfaction des diverses manœuvres qui ont été exécutées hier à Roquancour, a fait présent aux grenadiers des différens bataillons, d'un bonnet de grenadier, & aux éclaireurs des différens bataillons d'éclaireurs d'un chakot. On croit que ce corps ne tardera pas à se mettre en marche pour former le noyau de la troisième armée de réserve, la seconde formant aujourd'hui l'armée des Grisons.

— Le préfet de police, informé que les loueurs de carrosses de place contrevenoient journellement aux loix & réglemens de police, a cassé toutes les permissions de stationnement accordées jusqu'à ce jour, & ordonné que tous les loueurs de carrosses seroient obligés de faire une nouvelle déclaration, à l'effet d'obtenir une nouvelle permission.

L'article 27 de cette ordonnance fixe, ainsi qu'il suit, le salaire des cochers de place.

Par course dans l'intérieur de Paris . . . . .	1 fr. 50 cent.
Par heure . . . . .	2
Pour les heures suivantes . . . . .	1 50
Pour aller à Bicêtre . . . . .	4
Ceux qui seront pris après minuit recevront le double des prix susdits.	

Un fiacre détourné de son chemin sera censé pris à l'heure & payé sur ce taux.

— Le préfet de police, instruit qu'un citoyen a présenté à l'institut national des sciences & arts, une composition au moyen de laquelle on peut se raser sans rasoirs, prévient ses concitoyens qu'ils doivent se prémunir contre toutes personnes qui chercheroient à vendre cette composition, laquelle, suivant l'avis de l'institut, pourroit amener des résultats funestes pour ceux qui en feroient usage.

— M<sup>me</sup>. Bonaparte a souscrit pour un établissement de soupes économiques dans la division des Tuileries. Cet exemple sera suivi par les gens riches. Car, dit un écrivain, le moyen de justifier la fortune, est de la rendre utile aux pauvres.

— De misérables agitateurs, dit aujourd'hui le *Journal des Défenseurs de la Patrie*, se plaisent à répandre dans le public les bruits les plus absurdes sur des changemens prochains dans la constitution & dans les autorités actuelles. Quel que soit le motif de pareils rêves, voici l'unique réponse à faire à leurs auteurs : Au profit de qui se feroit une nouvelle révolution ? — Du gouvernement, revêtu d'un pouvoir immense & légitime dont il n'use que pour rendre à la nation son repos & sa prospérité ? — De la nation, qui jouit sous la protection de ce gouvernement d'un repos & d'une aisance qu'elle ne connoissoit plus depuis dix ans ? Or, il est assez difficile de concevoir comment pourroit s'opérer une révolution dans un pays dont les habitans seroient unis au gouvernement pour la repousser.

— Le citoyen Molé a prononcé à Bordeaux l'éloge funèbre du citoyen Lecouvreur, son camarade, dont nous avons annoncé hier la mort & les regrets qu'il laisse après lui.

— Le gouvernement français est parvenu à vaincre tous les obstacles qui s'opposoient à ses vues d'humanité en faveur de nos malheureux compatriotes, prisonniers parmi les Turcs à Constantinople. Le service des secours qu'il leur destine est assuré.

— On écrit de Geneve que Samuel Constant, oncle du tribun Benjamin Constant ; vient de mourir âgé de 71 ans. Il est auteur de quelques romans estimés, intitulés : *Camille*, ou *Lettres de deux Filles de ce siècle*, le *Mari sentimental*, & *Lettres de Laure* ; de plusieurs comédies, & de quelques écrits de morale moins connus. On trouve particulièrement dans *Camille* & dans *Laure*, un esprit observateur ; enfin, un style agréable & animé, quoiqu'un peu incorrect, & ce qui est un mérite plus rare de l'originalité dans les idées. Il s'étoit allié, par un premier mariage, à une famille de Geneve, depuis long-temps distinguée dans la littérature & les sciences, celle des cit. Pictet, à qui nous devons l'excellent journal de la *Bibliothèque britannique*. Samuel Constant est regretté par ceux qui l'ont connu, comme bon citoyen, zélé pour la liberté & la prospérité de son pays, & comme homme d'esprit, d'une société piquante & d'un caractère élevé.

— Le sabre magnifique que le directoire batave avoit offert au général Brune, est prêt, & lui sera envoyé par la voie la plus sûre & la plus prompte.

— Il n'est pas encore certain, mais il est extrêmement probable, d'après les papiers anglais, que la réponse du cabinet de Saint-James, relativement à l'armistice maritime, a été négative.

— On nous annonce trois nouvelles découvertes de la part des Anglais : l'une en physique, par le docteur Herschell, dont le secret consiste à séparer les rayons de la chaleur d'avec ceux de la lumière ; l'autre en médecine, par le docteur Barton, qui, pas un mélange d'air vital & de vin, a trouvé un remède efficace contre les affections nerveuses & contre toute espèce de fièvres ; la troisième, enfin, consiste dans une poudre dite d'encre chimique, dont une très-petite dose délayée dans une pinte d'eau, donne une pinte d'encre indélébile & du plus beau noir.

— Les Anglo-Germains répandent, depuis quelque tems, le bruit que l'escadre anglaise qui a paru successivement devant le Férol & devant Cadix, n'a fait sur les côtes de l'Océan que des apparitions simulées, & a pour destination réelle un débarquement de quinze mille hommes en Egypte ; mais ce qu'ils ne disent pas & ce qui est plus sûr que tous leurs oracles, c'est que le général Menou, ayant tiré parti de la haine des Grecs contre les Osmanlis, en a tellement grossi son armée, qu'il est aujourd'hui plus puissant que jamais ; maître de l'Egypte entière, & sur le point de porter la guerre en Syrie.

— La bibliothèque de Copenhague consiste, d'après des détails publiés dernièrement, en 250 mille volumes. La somme accordée chaque année par le gouvernement, pour l'acquisition de nouveaux ouvrages, s'élève à 18,000 francs. La ville de Copenhague possède en outre encore trois bibliothèques publiques, celle de l'université, celle de Classen & celle de Hielsner. On y compte dix bibliothèques particulières très-nombreuses.

— On prépare en Allemagne un ouvrage qui fera époque. M. Sonnenleithner va faire paroître, à l'aide des célèbres Adamberger, Haydn & Sailer, une *Histoire de la Musique en monumens*, en cinquante volumes in-folio, chacun de cinquante feuilles. Cet ouvrage gigantesque ne coûtera que 450 florins (1200 fr.) M. Sonnenleithner voyage en ce moment pour cet effet, & la souscription va si bien, que l'année prochaine on commencera à imprimer le premier volume. Il contiendra les plus anciens chants d'église, ceux des troubadours, &c. & finira par Philippe de Monte.

— On colporte à Vienne, mais sous le manteau, une estampe satyrique, dans laquelle l'empereur est représenté couché dans un berceau & criant : *la paix, la paix*. M. de Thugut le berce & lui met dans la bouche un sucron rempli de guinees.

#### Au rédacteur du Publiciste.

Tandis qu'une éclatante réparation faite aux mânes de Turenne, par l'homme du monde le mieux en état de l'apprécier, signaloit à Paris le retour de la paix & préparoit à celui des proscrits, le citoyen Richou ; maire de Thouars, dans les Deux-Sevres, prononçoit l'éloge de Louis II de la Trémoille, tué à la bataille de Pavie, & digne ami du chevalier Bayard.

Parmi ses auditeurs, les uns s'étonnoient simplement de ce qu'on louoit un des anciens seigneurs de leur village ; les autres voyoient dans cet éloge la garantie de leurs espérances ; un petit nombre enfin de ces gens qu'il ne faut plus vouer qu'au ridicule, s'efforçoit de trouver un contre-révolutionnaire dans l'orateur.

L'auteur, ex-député, deux fois proscrit, est un de ces hommes modestes, éclairés & paisibles, qui ne trouvent de bonheur que dans le repos, & le repos qu'au milieu des

affections civiles & domestiques. Lorsque tant d'ambitieux s'entrechoquoient sur le théâtre des places, que faisoit-il? Retiré dans sa commune, à 80 lieues de Paris, il ne songeoit qu'à raviver autour de lui les sentimens de paix & de civisme dont une ame expansive fut toujours remplie.

En lisant ses discours, je croyois lire une de ces exhortations particulières, dont les bons pasteurs de Suisse & d'Allemagne entretiennent leur troupeau; & si un style fleuri & une dissertation rapide & juste sur nos conquêtes n'eussent décelé l'ancien législateur, j'aurois cru entendre un père de famille qui donnoit à ses enfans des leçons de vertu. Qu'il auroit à désirer que toutes les mères ressemblassent à celui-ci! On reretieroit moins l'institution, si belle, si utile & si antique des curés, la plus heureuse forme de magistrature qu'ait imaginé l'homme, pour entretenir, parmi les hommes, la morale, la paix & le bonheur. S. V.

L I T T É R A T U R E.

*Bibliothèque Française*, ouvrage périodique, rédigé par Charles Pougens, membre de l'institut national de France, de l'institut de Bologne, &c. &c. Numéro VI. A Paris, chez Honnert, imprimeur-libraire, rue du Colombier, n°. 1160.

Quoique le nom du rédacteur de la *Bibliothèque Française* nous ait inspiré un juste intérêt pour cette ouvrage périodique, dès qu'il a été annoncé, nous avons voulu nous défendre de cette prévention favorable, & attendre qu'il en ait paru quelques numéros pour examiner avec impartialité si les coopérateurs que s'étoit adjoint le citoyen Pougens, rempliroient notre attente & suivroient avec fermeté & succès le but qu'il s'étoit proposé de défendre les intérêts de la morale & du bon goût; entreprise difficile, qui exige autant de lumières que de sagesse & de courage. Beaucoup de considérations pouvoient les arrêter dans leur marche; mais ils ont senti que voiler la vérité par respect pour le présent, c'étoit déshériter l'avenir. Tous les véritables amis des lettres doivent applaudir à la justesse de cette pensée, & encourager les hommes estimables qui l'ont prise pour règle de leur conduite.

Les six numéros de ce recueil, qui ont été publiés jusqu'à présent, nous ont paru mériter de justes éloges, par le nombre & la variété des objets dont on y rend compte. En général, la plupart de ces analyses réunissent le mérite de la clarté & de l'impartialité à celui d'une diction pure, souvent élégante. Nous y avons bien remarqué quelques critiques où il regne trop d'amertume & peu de justice; nous pourrions citer particulièrement celle dont M<sup>me</sup>. de Staël a été l'objet: nous aimons mieux nous contenter de conseiller aux estimables écrivains qui travaillent à cet ouvrage, de se pénétrer de l'esprit de Charles Pougens, dont les extraits offrent des exemples d'analyse sans sécheresse, de critique sans fiel, & d'indulgence sans foiblesse. On voit dans le sixième numéro qu'il a cherché à réparer l'injustice de la critique que nous venons de citer, en donnant une analyse du même ouvrage, faite avec impartialité & écrite avec les égards dont les véritables gens de lettres ne devroient jamais s'écarter.

Charles Pougens peint la bonté de son caractère, comme

celle de son esprit, dans tout ce qu'il écrit. Voici comme il termine une de ses analyses:

« Quels sont, me suis-je dit souvent à moi-même, les fruits de l'expérience? La révolte & le dégoût; c'est ainsi du moins que je pensois dans ma jeunesse; mais après avoir vu, examiné, comparé les hommes de diverses nations; après avoir préalablement voyagé dans les diverses classes de la société; après avoir cherché l'homme dans les hommes, le philosophe calculateur trouve & savoure un fruit moins amer. Quel est-il? L'indulgence. »

Malheureusement la plupart de nos critiques modernes, toujours aussi contents d'eux-mêmes que mécontents des autres, paroissent en être restés aux premières pensées de la jeunesse de Charles Pougens.

Bourse du 1<sup>er</sup>. brumaire.

Amsterdam.....	56 <sup>3</sup> / <sub>4</sub> , 57 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	Rente provis. . . . .	25 f. 15 c.
Idem cour. ....	56 <sup>3</sup> / <sub>4</sub> , 57 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	Tiers cons. ....	36 fr. 38 c.
Hamb. ....	189 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> , 188.	Bons ..... 1 f. 69 c.	
Madrid. . . . .	4 fr. 90 c. le billet.	Bons d'arrér. . . . .	86 fr. 40 c.
Madrid effect. . . . .	14 fr. 60 c.	Bons pour l'an 8. . . . .	92 f. 00 c.
Cadix. . . . .	4 fr. 90 c. le billet.	Syndicat. . . . .	00 fr. 00 c.
Cadix effect. . . . .	14 fr. 30 c.	Coupures. . . . .	79 fr. 00 c.
Gènes effect. . . . .	4 fr. 65 c.	Caisse des rentiers. . . . .	00 fr.
Livourne. . . . .	5 fr. 8 c.	Or fin. . . . .	104 f. 70 c.
Bâle. . . . .	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> per.	Ling d'arg. . . . .	50 f. 37 c.
	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> per.	Portugaise. . . . .	95 f. 58 c.
Lyon. . . . .	pair 20 j.	Piastre. . . . .	15 f. 30 c.
Marseille. . . . .	1/2 à 1/4 per. 25 j.	Quadruple. . . . .	79 f. 96 c.
Bordeaux. . . . .	1 per. à vue.	Ducat d'Holl. . . . .	11 f. 49 c.
Montpellier. . . . .	3/4 per. 25 j.	Guinée. . . . .	26 f. 15 c.

Café Martinique, 2 fr. 30 c. — Café St-Domingue, 1 fr. 95 cent. — Café Bourbon, 2 fr. 5 c. — Sacre de Hollande, 1 fr. 70 c. — Lompce anglais, 1 fr. 62 c. — Mélisse de 14 l., 1 fr. 65 c. — Mélisse de 10 l., 1 fr. 70 c. — Rafinade, 1 fr. 80 c. — Sucre pilé, 0 fr. 00 c. — Sucre terré blanc, 1 fr. 40 c. — Sucre terré blond, 1 fr. 00 c. — Sucre brut, 90 à 1 fr. — Poivre de Hollande, 0 fr. 00 c. — Poivre anglais, 0 fr. 00 c. — Cacao Caraque, 1 fr. 80 c. — Cacao des Isles, 1 fr. 75 c. — Coton du Levant, 3 fr. 00 c. — Coton de Fernambourg, 4 fr. 75 c. — Coton de St-Domingue, 4 fr. 20 c. — Huile d'olive, 1 fr. 40 c. — Eau-de-vie <sup>3</sup>/<sub>8</sub>, 325 fr. — Cognac 22 deg., 240 fr. — Montpellier, 22 deg., 225 fr. — Potasse d'Amérique, 85 fr. — Potasse de Dantzick, 70 fr. 00 c. — Savon de Marseille, 1 fr. 15 c.

*Géographie moderne et universelle*, par Nicolle Delacroix; nouvelle édition entièrement refondue & considérablement augmentée, d'après les nouvelles découvertes, par Victor Comeiras; 2 vol. in-8°; de plus de 700 pages chacun. Prix, broché, avec une figure, 12 fr.; avec 8 cartes enluminées, 15 fr.; avec un atlas de 22 cartes, 20 fr. A Paris, chez Warée, libraire, quai des Augustins, n°. 20; & Piquet, palais du Tribunal, galerie de bois, n°. 254 bis.

Nous reviendrons sur cet ouvrage important, formant un cours complet de géographie, & destiné à l'usage des écoles nationales & autres maisons d'éducation.

*Almanach des Adresses de Paris*, pour l'an 9, classé par ordre d'états, professions, arts & métiers; savoir: agens; banquiers, commissionnaires, courtiers, négocians, &c. Prix, 3 fr., & 4 fr. franc de port. A Paris, chez Favre, libraire, palais du Tribunal, galerie de bois, n°. 220, aux Neuf-Muses.